

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES



X-
country

ORGANISATION D'UN NATIONAL VTT

ORGANISER un Championnat national UFOLEP implique l'acceptation sincère et sans réserve de ce cahier des charges et son application.

1. ÉCHEANCIER.....	2
2. ACTE DE CANDIDATURE.....	3
3. DOSSIER DE CANDIDATURE.....	3
4. PARTENARIATS.....	4
5. DISPOSITIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES.....	4
5.1. Le championnat.....	4
5.2. Le circuit.....	4
5.3. Sécurité du circuit.....	4
5.4. Signaleurs.....	5
5.5. Catégories d'âges.....	5
5.6. La zone de départ (extérieur du circuit).....	5
5.7. Appel par temps sec.....	5
5.8. Appel par mauvais temps.....	6
5.9. Ordre d'appel des concurrents.....	6
5.10. Les remplaçants.....	6
5.11. Le podium technique.....	6
5.12. Ouverture de l'épreuve.....	7
5.13. Zone d'arrivée.....	7
5.14. Podium protocolaire d'arrivée.....	7
5.15. Aide et assistance aux concurrents.....	7
5.16. Réseau d'information.....	7
5.17. Commissaires de course.....	7
6. DOSSIER A ENVOYER AUX DEPARTEMENTS.....	7
7. LES ENGAGEMENTS.....	8
8. L'ACCUEIL.....	8
9. REMISE DES PLAQUES.....	9
10. CONTROLE DES VELOS.....	9
11. INFRASTRUCTURES.....	9
12. RECEPTION PROTOCOLAIRE PAR LA MAIRIE D'ACCUEIL.....	10
13. HEBERGEMENT DES OFFICIELS.....	10
14. SECURITE.....	10
15. CONFORT, HYGIENE, PROPETE.....	10
16. CONTROLES MEDICAUX.....	11
17. REMISE DES RECOMPENSES.....	11
18. INDEMNISATIONS PREVUES.....	12

1. Échéancier

À tout moment les Comités départementaux peuvent, s'adressant à la Commission Nationale, se procurer le cahier des charges relatif à l'organisation de ces championnats Nationaux de VTT.

L'acte de candidature des Comités Départementaux, signé par le Président du Comité départemental, doit parvenir¹ à la CNS² entre 19 et 23 mois avant la date présumée de l'épreuve (3e week-end de mai chaque année). La CNS adressera un accusé de réception.

Doit être joint un dossier sommaire comportant notamment le descriptif du circuit envisagé (plan de situation, tracé, profil), les conditions d'accueil envisagées (hébergement, restauration,...) ainsi que les aménagements annexes et tous renseignements jugés utiles et complémentaires importants.

Un membre de la CNS (le responsable technique du VTT) viendra sur place, visiter³ le site, ou les sites concernés, le circuit, les infrastructures, etc. Il profitera de l'occasion pour expliciter et commenter les aspects financiers du cahier des charges.

Au plus tard, 15 mois⁴ avant la date prévue de la compétition, la CNS désigne le Comité départemental auquel elle va demander d'organiser.

Les organisateurs doivent être présents sur l'édition précédente du Championnat national UFOLEP de la spécialité et se faire connaître auprès des officiels présents.

Quatre mois avant la date de la manifestation, si le Comité départemental organisateur envisage, à l'occasion de ce championnat, d'honorer un ou des militants, il doit prendre contact avec la Commission Nationale des Récompenses.

Au plus tard 4 mois avant la date de la manifestation, la CNS envoie le dossier d'organisation type au Comité départemental qui le complète et le personnalise, puis le retourne au responsable administratif de la CNS et au responsable technique de l'épreuve pour une nouvelle lecture puis mise en ligne sur le site « activites-cyclistes-ufolep.info ».

Trois mois avant la date de la manifestation, remplir le dossier administratif de demande d'autorisation préfectorale.

Deux mois avant la date le département organisateur de la manifestation, doit faire le point sur les récompenses avec le responsable de la CNS

- coupes, trophées, achetés par le Comité départemental
- breloques : fournies par l'Echelon national
- fanions: fournis par l'Échelon national
- maillots : apportés par la Commission Nationale.

Dans les deux mois qui suivent la manifestation, le Comité départemental organisateur enverra au Responsable de la CNS et au responsable technique VTT, un rapport complet sur le déroulement de la

¹ chaque année à partir du 1er juin et jusqu'au 31 octobre de l'année en court.

² au Responsable Administratif et sportif et au responsable technique de la discipline

³ La visite est prévue 19 à 16 mois avant l'épreuve nationale entre le 1er novembre et le deuxième week-end de février de l'année suivante.

⁴ Le dernier week-end de février ou le premier de mars chaque année.

manifestation en faisant apparaître en particulier les difficultés rencontrées. Joindre brochures, photos, coupures de journaux...

Dans les le mois qui suit la manifestation, le Comité départemental enverra au service communication, un article accompagné d'une ou plusieurs photos pour insertion dans En Jeu.

Le plus rapidement possible, après la manifestation, le comité départemental adressera au responsable de la gestion administrative et sportive et financière de la CNS le bilan financier.

2. Acte de candidature

Il doit être adressé par le Président du Comité départemental intéressé, au Responsable de la Commission Nationale Activités Cyclistes et pour information au responsable de l'activité VTT de la Commission Nationale Activités Cyclistes. Y joindre un dossier de présentation de l'épreuve (voir ci dessous).

Daniel MANUEL

Responsable de la Gestion
Administrative, Sportive et Financière

13 Ter Avenue Raymond Sommer

31480 CADOURS

Antoine GAILLED RAT

Membre de la CNS

Responsable Technique National VTT

31 Av Jean Jaurès

87300 BELLAC

3. Dossier de candidature

Présentation de l'activité dans le département :

- Composition de la Commission technique départementale
- Nombre d'associations pratiquant la discipline
- Effectifs: adultes, jeunes, masculins, féminins
- Nombre d'organisations dans la saison dans la spécialité.

Pour la partie administrative :

- coordonnées complètes du correspondant

Pour la partie technique :

- le repérage géographique précis du lieu prévu.
- l'appréciation des difficultés : plan et longueur du circuit ou des circuits (13/14 ans), dénivelés, zones techniques spécifiques,
- les infrastructures d'accueil : salle (minimum 50 m²) proche du site pour la remise des dossiers aux délégations départementales : (plaques de cadre lots souvenir dépliants informations diverses, etc.)
- salle pour la cérémonie protocolaire (800 m² au minimum – prévoir des places assises) située dans un rayon proche maxi 3000 m.
- sur le site proche du circuit maximum 1000 m des douches.
- la restauration rapide proposée sur le site (buvette, plateau-repas, sandwich, etc.)
- les capacités de restauration et d'hébergements dans un rayon de 1 à 50 km autour du site :

- terrain de camping - Gîtes, chambres d'hôtes - hôtels (restaurants, Auberges, etc.)
- les facilités d'accès (route, rail, air).
- Et tout autre éventuel renseignement dont la connaissance facilite l'avancement du projet.

4. Partenariats

Avant de rechercher des partenaires locaux, il est indispensable que le Comité organisateur prenne contact avec le responsable administratif de la CNS. Activités Cyclistes, pour connaître la liste des partenaires nationaux de l'UFOLEP. Ceux-ci ont toujours priorité sur les partenaires locaux.

5. Dispositions techniques spécifiques

5.1. Le championnat

Il est organisé le 3e week-end de mai. Les compétitions sont étalées du samedi 9 h au dimanche en fin d'après-midi.

5.2. Le circuit

Il est choisi pour l'intérêt qu'il offre, en particulier sur le plan du pilotage et de l'environnement, en évitant autant que possible les passages périlleux ou dangereux. Le portage est limité aux sections naturelles sur de très courtes distances.

Pour les jeunes M/F en 13/14 ans, 2 boucles de 4,5 km seront les bienvenus

Les portions répétées de goudron ne doivent pas excéder 10 % du parcours.

Le parcours étant constitué de boucles identiques, l'organisateur devra se limiter à 4 boucles maximum (longueur conseillée pour chaque boucle : 9 km).

La durée des épreuves prévaut sur la distance.

- Jeunes masculins de 13/14 ans - Temps maxi : 35 min (9 km maximum) avec un dénivelé positif maxi de 200 mètres
- Jeunes féminines de 13/14 ans – idem
- Jeunes masculins de 15/16 ans - Temps maxi : 1 heure (18 km maximum) avec un dénivelé positif maxi de 500 mètres
- Jeunes féminines de 15/16 ans – idem
- Adultes féminines 17/29 ans, 30/39 ans et 40 ans et plus - Temps maxi : 1 h 45 (30 km maxi) avec un dénivelé positif maxi de 750 mètres
- Adultes masculins 19/29 ans, 30/39 ans et 40/49 ans - Temps maxi : 2 h (35 km maxi) avec un dénivelé positif maxi de 1000 mètres
- Adultes masculins 17/18 ans ; Adultes masculins 50 ans et plus et tandems « Masculins 17 ans et plus » et « Mixtes 17 ans et plus » - Temps maxi : 1 h 45 (30 km maxi) avec un dénivelé positif maxi de 750 mètres

La durée maximale de l'épreuve est celle réalisée par le premier de la catégorie. Lorsque celui-ci franchit la ligne d'arrivée, tous les autres concurrents doivent être arrêtés.

5.3. Sécurité du circuit

Il est indispensable de :

Baliser très visiblement le circuit pour éviter toute erreur de parcours ;

Placer des protections (bottes de paille par exemple) aux endroits dangereux : poteaux en sortie de virage, obstacle débordant sur la voie, etc.

Placer des signaleurs en nombre suffisant

5.4. Signaleurs

Tous les postes occupés par des signaleurs (ou des Gendarmes) doivent être identifiés clairement et répertoriés sur un plan général.

Chaque matin de compétition, les signaleurs doivent être rassemblés pour la distribution du matériel de signalisation (brassard, chasuble, panneau K10 et copie de l'arrêté).

Pendant la compétition, prévoir un service de ravitaillement.

5.5. Catégories d'âges

Ce sont celles en vigueur pour l'année en cours (cf site internet www.uolep.org)

Masculins :	Jeunes 13/14 ans	nés en
	Jeunes 15/16 ans	nés en
	Jeunes adultes 17/18 ans	nés en
	Adultes 19/29 ans	nés en
	Adultes 30/39 ans	nés en
	Adultes 40/49 ans	nés en
	Adultes 50 ans et plus	nés en
Féminines :	Jeunes 13/14 ans	nées en
	Jeunes 15/16 ans	nées en
	Adultes 17/29 ans	nées en
	Adultes 30/39 ans	nées en
	Adultes 40 ans et plus	nées en
Tandems	Masculins 17 ans et plus	nés en et plus
	Mixtes 17 ans et plus	nés en et plus

5.6. La zone de départ (extérieur du circuit)

Un lieu de rassemblement des partants (zone d'appel) doit être prévu à coté du parcours à la hauteur de la ligne de départ. Un emplacement tracé sur le sol, ou délimité par des barrières permet la mise en place des concurrents.

Matérialiser les lignes au sol par du plâtre ou de la chaux.

Remarque : Il est possible de procéder de 2 façons différentes :

5.7. Appel par temps sec

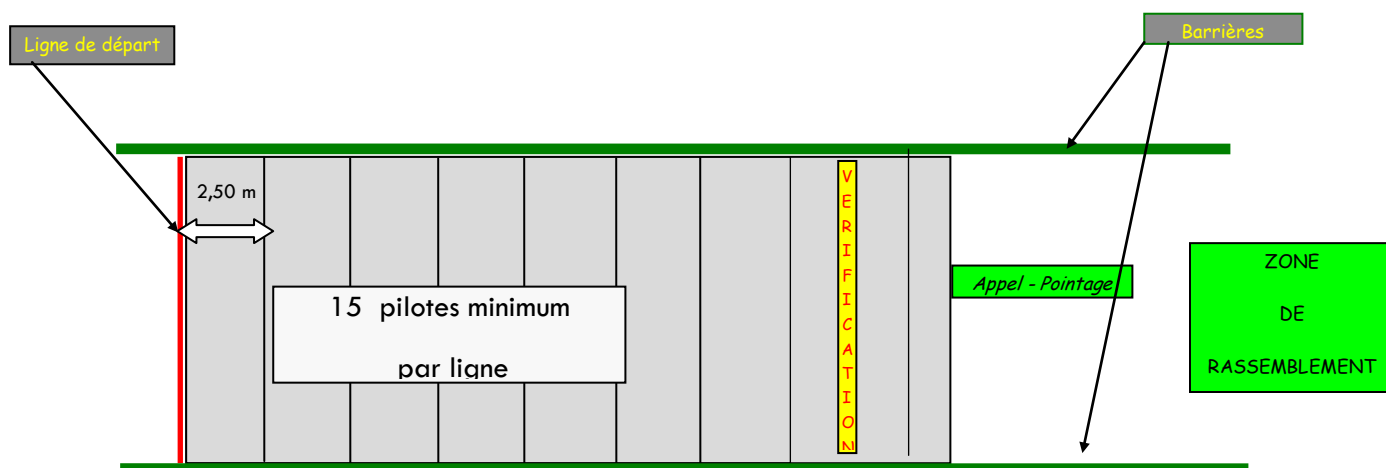
Appel des concurrents effectué par les Officiels de la CNS avec contrôle :

- du matériel
- des plaques
- de la tenue vestimentaire

Les concurrents sont placés au fur et à mesure de leur appel, et en suivant sur la ligne de départ. Tout absent à l'appel de son dossard est rappelé après lecture de la liste entière des partants. Le retardataire est placé derrière le peloton.

5.8. Appel par mauvais temps

En cas de mauvais temps, pour éviter de laisser patienter trop longtemps les concurrents sous les intempéries, il est possible de laisser entrer les concurrents directement dans la grille, chacun à sa place selon son dossard, et d'opérer les vérifications sur place



5.9. Ordre d'appel des concurrents

Dans chaque catégorie, chaque comité départemental inscrit ses sélectionnés dans un ordre préférentiel: 1, puis 2, puis 3,... ainsi de suite jusqu'à la fin de la sélection; l'attribution des dossards s'effectue de la façon suivante:

Le vainqueur de l'année précédente (s'il est toujours dans la catégorie) prend le numéro 1

Le 1er de la sélection du département organisateur prend le numéro 2

Puis le premier de la première délégation engagée, puis le premier de la seconde délégation engagée, puis le premier de la troisième délégation engagée,...., puis le second de la première délégation engagée, puis le second de la 2ème délégation,.... et ainsi de suite, jusqu'à épuisement des engagements. (Ordre des délégations en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers sur notre site internet)

5.10. Les remplaçants

SEULS, les remplaçants inscrits sur les bordereaux d'engagement et qui suppléent un titulaire défaillant prendront le départ

5.11. Le podium technique

Il devra être totalement séparé du podium « animation » et notamment, il ne devra pas accueillir les hauts parleurs de la sonorisation de l'animation.

Deux équipes de commissaires devront se relayer, composées d'au moins trois personnes qui devront se partager les différentes fonctions : gestion de la course (relevé du pointage des concurrents au passage à chaque tour), appel de l'arrivée, chronométrage, établissement du classement définitif. Chaque équipe,

à son tour, se charge d'une course. La CNS participe à cette tâche. Il est conseillé d'avoir des officiels formés dans les équipes d'organisations.

5.12. Ouverture de l'épreuve

Une moto légère, devra précéder le premier concurrent de chaque épreuve.

Il serait également souhaitable qu'une seconde moto suive le dernier concurrent. Ainsi à tout moment de la course, le podium pourra être informé de la situation de la tête et de la queue de course.

5.13. Zone d'arrivée

La ligne d'arrivée sera placée soit à plat, soit en montée, mais dans chaque cas au bout d'une ligne droite significative de 150 mètres au moins.

5.14. Podium protocolaire d'arrivée

Il est prévu pour la remise du maillot provisoire de Champion. Du fait de la foule qui vient autour de ce podium, il faut prévoir que la remise du maillot ne gêne en aucun cas, le passage des concurrents qui en terminent.

Il peut servir également d'emplacement de sonorisation pour le Speakeur.

5.15. Aide et assistance aux concurrents

Chaque concurrent doit prendre le départ, muni du matériel pour réparer et rentrer sans aide ni assistance.

Les changements de roues et de machines sont strictement interdits.

5.16. Réseau d'information

Pour des raisons évidentes de sécurité et d'information, un réseau de transmission doit être mis en place en CB ou VHF. Il est impératif que des règles strictes soient préalablement établies : la liste des postes qui peuvent intervenir, la liste de ceux qui sont placés en simple écoute avec possibilité d'intervention seulement en cas de danger.

5.17. Commissaires de course

Des contrôles de passage peuvent être établis sur le parcours. Le Collège des Commissaires vérifie tout où partie des pointages ainsi réalisés.

6. Dossier à envoyer aux départements

Quatre mois avant le championnat, la CNS envoie au Comité d'Organisation un dossier type dont le contenu doit être impérativement respecté.

Le Comité d'Organisation y ajoute :

- Le circuit (plan - profil - longueur – nature des sols : route, chemin, champ, pré, escaliers, obstacles)
- Situation géographique, plan d'accès.
- Nom des Officiels locaux: juges à l'arrivée, chronométreur, speaker, médecin ...
- Les possibilités de restauration et d'hébergement (liste des hôtels, gîtes, campings, chambres d'hôtes ...)

Le programme officiel reprendra la plupart de ces renseignements et affichera la publicité de tous les partenaires de l'opération. Il pourra comporter la liste des engagés de chaque catégorie.

7. Les engagements

Le nombre maximum de participants et le nombre d'indemnisés, est fixé chaque année par le Comité Directeur national.

Nombre d'engagés pour les catégories:

Jeunes Féminines 13/14 ans /Jeunes Masculins 13/14 ans	10 concurrents + 1 remplaçant
Jeunes Féminines 15/16 ans Jeunes Masculins 15/16 ans	10 concurrents + 1 remplaçant
Adultes Féminines 17/29, 30/39 et 40 ans et +	6 concurrents + 1 remplaçante
Adultes Masculins 17/18 ans	10 concurrents + 1 remplaçant
Adultes Masculins 19/ 29, 30/39, 40/ 49 et 50 ans et +	6 concurrents + 1 remplaçant
Tandems Masculins et mixtes	5 équipages + 1 de remplacement

Si le nombre d'engagés dépasse le maximum autorisé, il sera indispensable de ramener le nombre de qualifiés par catégorie et par comité chez les jeunes de 10 à 9 et les adultes de 6 à 5.

ATTENTION : Le nombre de partants dans chaque catégorie ne devra pas dépasser 135 (éventuellement plus suivant la capacité d'accueil du terrain)

Rappel: le montant de l'engagement et la méthode de recouvrement sont fixés par les Règlements généraux et financiers des épreuves nationales de la saison.

La saisie informatique des engagés est faite par le responsable technique national du VTT au sein de la CNS qui reçoit les fichiers informatisés de chaque département.

8. L'accueil

Prévoir une permanence d'accueil bien signalée (accès fléché, local de minimum 50m² avec électricité, photocopieur et petit matériels de bureau)

Prévoir x postes de travail pour attribuer les plaques, en fonction du nombre d'engagés : Départements de 1 à... ; de ... à ... etc...

Le Comité d'Organisation est chargé :

- de la remise des plaques de cadre et des souvenirs
- de la restitution des licences à l'issue du championnat.

Le contrôle des licences et cartes Compétiteur est géré par la CNS.

Les coordonnées suivantes devront être affichées d'une façon visible :

- Les médecins de service,
- L'hôpital le plus proche,
- Les services d'urgences (SAMU, Pompiers, ambulances)

Il serait également intéressant de posséder les coordonnées d'un vélociste ouvert pendant ce week-end.

Il est souhaitable, qu'au titre de la convivialité, un petit souvenir soit remis à chaque participant en même temps que les plaques de cadre et les diverses documentations sur le Département et la Région.

9. Remise des plaques

Plaques de cadre VTT : sont fournies par la CNS qui se charge de la commande. (certaines catégories qui courent ensemble auront des plaques distinctives de couleurs). Il est interdit de rogner la taille des plaques de cadre.

L'organisateur devra prévoir les liens pour les plaques de cadre (3 par concurrent) qui permettront la fixation de la plaque au centre du cintre. La répartition de l'ensemble des plaques et des liens dans chaque dossiers par comités départementaux engagés avec le récapitulatif (collé sur l'enveloppe) des participants par catégories, de chaque départements.

10. Contrôle des vélos

Dans la zone d'accueil, le contrôle technique permet aux commissaires de procéder à une inspection des vélos. Tous les VTT présentés au contrôle, doivent être exempts de tous marquages et d'objets divers qui ne correspondent pas à la composition général d'un VTT.

Les pièces suivantes seront contrôlées :

Cadre (il doit être spécifique à un VTT)

Roue avant et arrière d'un diamètre de 26 pouces et d'une section (largeur) minimum de 1,75 pouces

La largeur des guidons doit être inférieure à 62 cm et ses embouts saillants doivent être bouchés

ATTENTION tout pilotes qui possédera un VTT qui ne rentrera pas dans ces données sera positionné en dernière ligne pour mise à la norme et si avant le départ cela n'est pas réalisé il sera disqualifié.

11. Infrastructures

Un podium couvert, de 5 à 8 mètres de long, avec tables et chaises dont une partie fera face à la ligne d'arrivée avec prise électrique pour la gestion électronique.

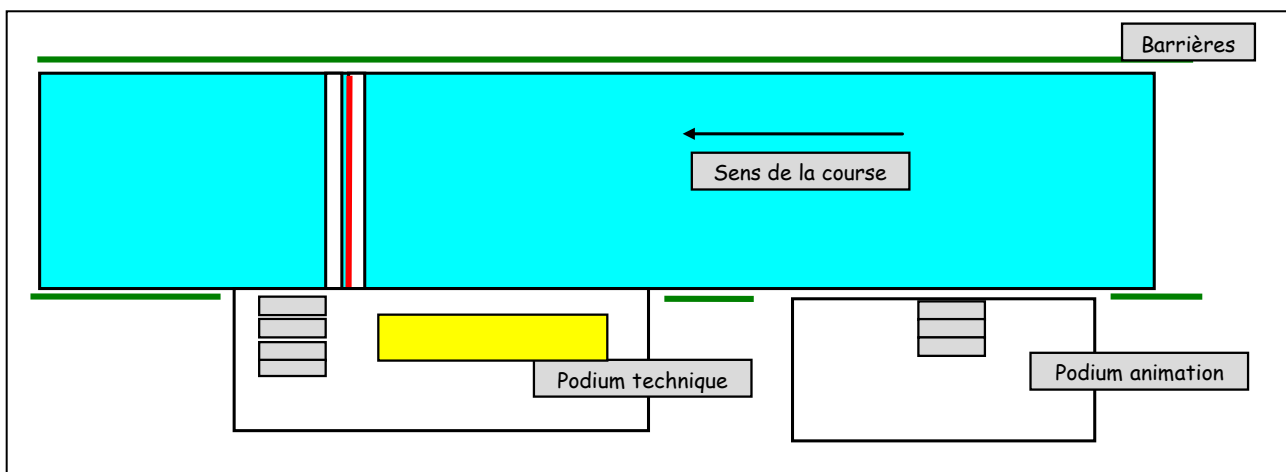
Une banderole d'arrivée placée à l'aplomb de la ligne d'arrivée

Des barrières⁵, au minimum 50 mètres avant la ligne et 50 mètres après, de chaque côté du tracé du parcours. Il est indispensable de choisir un site qui n'oblige pas les concurrents à « remonter » la ligne.

Présence d'un service d'ordre, sur la ligne, d'au moins deux personnes : interdiction à tout concurrent qui a terminé, de franchir la ligne en sens inverse.

Remarque : Les buvettes ou attractions doivent être implantées de manière à être suffisamment accessibles et ne pas perturber le bon déroulement des épreuves par des traversées intempestives du circuit.

⁵ Si cela est nécessaire et suivant le profil de l'arrivée (cela sera étudié à la reconnaissance du site)



1 2. Réception protocolaire par la Mairie d'accueil

A cette occasion, le Président National de l'UFOLEP ou son représentant, remettra au Maire de la Commune un souvenir. Prennent la parole, le Président du Comité départemental UFOLEP, l'élu du Comité Directeur National UFOLEP et le Maire. (le lieu : salle de réception de la Mairie ou d'un bâtiment officiel Communal, salle minimum 80 m²)

1 3. Hébergement des officiels

Est « officiel », les Officiels Nationaux et toute personne désignée, licenciée ou non à l'UFOLEP, qui assume pendant les championnats une tâche indispensable au bon déroulement de la manifestation.

Une indemnisation de l'hébergement des officiels est prévue par la Commission Nationale des Finances dans le cadre d'une enveloppe définie au budget de la Commission nationale:

Parmi ces officiels, figurent les membres de la CNS ainsi que les Commissaires Nationaux présents sur l'épreuve et dont la liste est communiquée en temps opportun. Ils seront pris en charge selon les critères définis par la circulaire financière nationale de la saison en cours.

1 4. Sécurité

Prévoir des secours suivant la législation en vigueur secouristes (Croix-Rouge, Croix Blanche ou Protection Civile...) l'une, à poste fixe dans la zone d'arrivée, l'autre itinérante. Le cas échéant en prévoir d'autres aux endroits particulièrement dangereux du circuit ou aux points d'accès faciles.

Présence obligatoire d'un médecin suivant législation en vigueur : (Circuit de moins de 10 km)

Les motos placées devant le premier concurrent et derrière le dernier, pourront en cas de nécessité donner l'alerte.

1 5. Confort, hygiène, propreté

- Prévoir de nombreuses bouteilles d'eau, s'il fait chaud.
- Prévoir, dans la mesure du possible, une boisson qui sera remise à chaque coureur à l'arrivée.

- Penser au ravitaillement en boissons et nourriture de toutes les personnes travaillant à l'organisation de la manifestation.
- Prévoir des douches et vestiaires dans un rayon maxi de 1000 m de l'arrivée pour les concurrents.
- Prévoir le lavage des Vélos avec un souci d'économie de l'eau.
- Prévoir en nombre suffisant, des « toilettes » et des toilettes pour (handicapés) près de la ligne de départ et près de la ligne d'arrivée, pour les coureurs mais aussi les spectateurs.
- Installer des poubelles sur les lieux prévisibles de passage et de regroupement de la foule.
- Être en respect de l'environnement prendre en compte l'ensemble des objectifs de développement durable proposé par la Fédération, être une manifestation éco-citoyenne.

16. Contrôles médicaux

Les contrôles médicaux peuvent intervenir sur une ou plusieurs catégories. Ils sont assurés par un médecin préleveur mandaté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ou l'une de ses Directions régionales. Il appartient à l'organisateur de mettre à disposition un local comportant une pièce d'attente avec chaises, un secrétariat avec table et chaises et enfin des toilettes, à proximité de la ligne d'arrivée pour permettre le bon déroulement du contrôle, il doit être visible des compétiteurs (dans un rayon de 100 m), s'il est plus éloigné, son accès devra être fléché avec soin.

Il faudra prévoir des bouteilles d'eau minérale destinées à la consommation des sportifs contrôlés.

Un délégué fédéral sera désigné par la CNS pour assister le médecin et favoriser le contact entre les sportifs et le corps médical.

Des "escortes" (un par contrôlé, une par contrôlée) seront appelés pour rester auprès des personnes jusqu'à la fin du contrôle.

C'est le médecin qui a l'entière responsabilité de l'opération.

17. Remise des récompenses

C'est le moment privilégié pour le Comité départemental de mettre en valeur son organisation et son travail vis à vis des élus de sa Commune, son Département, sa Région. C'est donc un moment qu'il faut soigner tout particulièrement.

La difficulté réside dans la longueur de la cérémonie. Il faut trouver un moyen terme qui permet aux représentants de l'UFOLEP et aux élus locaux de s'exprimer et aux sportifs de ne pas attendre trop longtemps.

S'expriment à la tribune : les élus locaux (Maire(s), Conseillers Généraux et/ou Régionaux, Députés), le président du Comité départemental UFOLEP, le Responsable de la CNS, l'élus du Comité Directeur national.

La partie de la cérémonie protocolaire dédiée à la lecture des palmarès est gérée par le responsable de la CNS.

Le tableau général des récompenses est joint en annexe.

Dans chaque catégorie :

- au premier : maillot - breloque d'or - coupe
- au second : breloque d'argent - coupe

- au troisième : breloque de bronze - coupe
 - A la première équipe : coupe - 3 breloques d'or
 - A la seconde : fanion - 3 breloques d'argent - coupe (facultative)
 - A la troisième : 3 breloques de bronze - coupe (facultative).
 - Pour le Trophée inter comités :
 - A la première équipe : Coupe - 5 breloques d'or
 - A la seconde : 5 breloques d'argent - coupe (facultative) – fanion.
 - A la troisième : 5 breloques de bronze - coupe (facultative).

18. Indemnisations prévues

- Aide pour l'achat des coupes et trophées
- Hébergement des officiels
- Frais de secourisme.
- Achat du cadeau offert au Maire de la commune d'accueil

Les sommes exactes seront précisées lors de la signature du cahier des charges.

NOTES

TABLEAU DES RÉCOMPENSES

Championnat national UFOLEP de V.T.T (X-country)

Catégories	Breloques			Maillots		
	Or	Argent	Bronze			
Compétition individuelle						
Jeunes M 13/14 ans	2	2	2	2		Ufolep + Open
Jeunes M 15/16 ans	2	2	2	2		Ufolep + Open
Adultes M 17/18 ans	1	1	1	1		
Adultes M 19/29 ans	1	1	1	1		
Adultes M 30/39 ans	1	1	1	1		
Adultes M 40/49 ans	1	1	1	1		
Adultes M 50 ans et plus	1	1	1	1		
Jeunes F 13/14 ans	2	2	2	2		Ufolep + Open
Jeunes F 15/16 ans	2	2	2	2		Ufolep + Open
Adultes F 17/29 ans	1	1	1	1		
Adultes F 30/39 ans	1	1	1	1		
Adultes F 40 ans et plus	1	1	1	1		
Tandems 17ans et plus	2	2	2	2		
Tandems mixtes	2	2	2	2		
	20	20	20	20		
					Coupes	Fanions
Compétition par équipes:						
Jeunes M et F 13/14 ans	3	3	3		3	1
Jeunes M et F 15/16 ans	3	3	3		3	1
Adultes M 17/18 ans	3	3	3		3	1
Adultes M 19/29 ans	3	3	3		3	1
Adultes M 30/39 ans	3	3	3		3	1
Adultes M 40/49 ans	3	3	3		3	1
Adultes M 50 ans et plus	3	3	3		3	1
Adultes F 17/40 ans et +	3	3	3		3	1
INTER COMITES	5	5	5		3	1
Total :	39	39	39		27	8